

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale CUCS

Le CUCS

- ☛ **Remplace** depuis le 1^{er} janvier 2007 les Contrats Ville (2000-2006)
- ☛ **Est un contrat unique** de 3 ans reconductibles (2007-2012), signé entre l'état et les collectivités territoriales : Commune ou communauté d'agglomération en associant le département et la région.
- ☛ **Définit** les priorités d'actions pour les quartiers et les publics prioritaires en matière de développement social et urbain.
- ☛ **Regroupe** l'ensemble des programmes et des contrats existants (DRE, FIV, CEL, CLS, CLAS, VVV, Ecole Ouverte, ASV...)

Les priorités d'action pour l'État

L'État s'engagera prioritairement sur **5** champs :

- L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- L'accès à l'emploi et le développement économique
- L'action éducative (réussite scolaire, sport, culture)
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance
- L'amélioration de la prévention et de l'accès à la santé

Les dispositifs éducatifs d'accompagnement